



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1766**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1766 intitulé :

**Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 097 510 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2019 (Règlement parapluie)**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 10 décembre 2018.

QUE le règlement a été approuvé partiellement le 20 février 2019, conformément à la loi, pour la seule portion n'excédant pas 0,25 % de la richesse foncière uniformisée pour l'exercice financier 2018, soit un montant de 4 088 153 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt et unième (21<sup>e</sup>) jour du mois de février deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)